



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Présents : 24
Absents : 1
Pouvoirs : 4
Votants : 28

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convoqués le 21 avril 2011

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Le 28 avril 2011 à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOULET Gérard, *Maire-adjoint*, BOURGES Nathalie, *Maire-adjoint*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, *Maire-adjoint*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *Maire-adjoint*, BOURDEILLE Christian, *Maire-adjoint*, LENOIR Isabelle, *Maire-adjoint*, MONGIN Claude, *Maire-adjoint*, CANITROT Corinne, *Maire-adjoint*, GIOVANNONI Patrick (*à compter du point 19 de l'ordre du jour*), DUTERTRE Rodolphe, MORIN Stanislaw, SCHILOVITZ Joëlle, DAUDÉ André, VACHER Gérard, TRANGOSI Annie, FRÉNOT Denis, ÉMOND Christine (*à compter du point 3 de l'ordre du jour*), BENOIT Dominique, LOUBIÈRE Régine, VILLALDÉA AVILA Juan, PORTE Dominique, TERRENOIRE Yves, KÉDINGER Olivier, BORDERIEUX Patricia.

Avaient donné pouvoir :

M. GIOVANNONI Patrick à Mme CANITROT Corinne
M. POUBELLE Régis à Mme BOURGES Nathalie
Mme LEMOINE Geneviève à M. CHOULET Gérard
Mme BAZAUGOUR Isabelle à Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne

Était absente : Mme Imane MAHILY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a :

- **Adopté**, par 24 votes pour et 3 votes contre, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2011.
- **Été informé** des décisions de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne :
 - ▶ d'imposer à la Société ROT des prescriptions complémentaires concernant son installation classée ;
 - ▶ de refuser la demande du SIETOM de la région de Tournan-en-Brie, sollicitant l'autorisation de procéder à l'épandage de compost non conforme à la norme NFU 44-051.
- **Décidé**, à l'unanimité, de créer un nouveau service municipal par municipalisation de la bibliothèque à compter du 1^{er} mai 2011, **décidé** de la gratuité du service pour l'ensemble des lecteurs et **adopté** le règlement intérieur.

- **Décidé, par 25 votes pour et 3 abstentions**, d'accorder aux enfants domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, entre la 6^e et la 3^e ainsi que les LEP section CAP, un bon de fournitures scolaires **et fixé** à 29 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2011/2012.
- **Décidé, à l'unanimité**, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2012 ne percevant pas de salaire, deux bons « culturels et sportifs » utilisables pour :
 - ▶ participer à l'adhésion à une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ;
 - ▶ participer à l'acquisition de cartes d'abonnement auprès de la piscine de Fontenay-Trésigny.
 Et **fixé**, à respectivement 30 euros et 20 euros la valeur de chacun de ces bons pour l'année scolaire 2011/2012.
- **Décidé, à l'unanimité**, de créer deux postes d'agents de maîtrise (filière technique – catégorie C).
- **Fixé, à l'unanimité**, à 427 euros, pour l'année 2011, le montant de la prime annuelle accordée, sous conditions, aux agents communaux.
- **Décidé, à l'unanimité**, de devenir service enregistreur des demandes de logement locatif social et de délivrer le « numéro unique régional ».
- **Arrêté, à l'unanimité**, le programme des travaux de renforcement de la protection incendie de la rue d'Alsace, **fixé** le plan de financement et **décidé** de solliciter les subventions correspondantes au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

- **Adopté, par 24 votes pour et 3 abstentions**, le compte administratif 2010 de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 7 196 353,56 euros Recettes : 9 255 295,19 euros Report n-1 : + 200 000 euros Solde excédentaire : 2 258 941, 63 euros	Dépenses : 4 454 043,99 euros Restes à réaliser n-1 : 366 231,86 euros Recettes : 2 905 742,85 euros Report n-1 : + 2 721 847,53 euros Solde excédentaire : 807 314,53 euros

- **Adopté, par 24 votes pour et 3 abstentions**, le compte administratif 2010 de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 58 859,70 euros Recettes : 201 345,86 euros Report n-1 : + 10 000 euros Solde excédentaire : 152 486,16 euros	Dépenses : 118 603,02 euros Recettes : 289 331,82 euros Report n-1 : + 796 797,83 euros Solde excédentaire : 967 526,63 euros

- **Déclaré, par 25 votes pour et 3 abstentions**, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, n'appelait ni observation, ni réserve.
- **Déclaré, par 25 votes pour et 3 abstentions**, que le compte de gestion de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, n'appelait ni observation, ni réserve.
- **Procédé, par 25 votes pour et 3 abstentions**, à l'affectation du résultat du compte administratif de la commune comme suit :

Excédent de fonctionnement 2010 : 2 258 941,63 euros	
▶ Report de fonctionnement budget 2011 : 200 000 euros	▶ Affectation en réserve d'investissement budget 2011 : 2 058 941,63 euros
Excédent d'investissement 2010 : 807 314,53 euros	
Report en investissement BP 2011 : 807 314,53 euros	

- **Procédé**, par 25 votes pour et 3 abstentions, à l'affectation du résultat du compte administratif de l'assainissement comme suit :

• Excédent de fonctionnement 2010 : 152 486,16 euros	
▶ Report de fonctionnement budget 2011 : 10 000 euros	▶ Affectation en réserve d'investissement budget 2011 : 142 486,16 euros
• Excédent d'investissement 2010 : 967 526,63 euros	
▶ Report en investissement BP 2011 : 967 526,63 euros	

- **Procédé** au bilan et au débat sur la formation des élus prévu à l'article L2123-12 du Code général des collectivités territoriales.
- **Décidé**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Sporting Club Gretz-Tournan et **adopté** la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association.
- **Décidé**, par 24 votes pour et 3 abstentions, d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Musicale du Val des Dames et **adopté** la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association.
- **Voté**, à l'unanimité, les montants 2011 des subventions accordées aux associations.
- **Décidé**, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 2010 euros à la coopérative scolaire de l'école Victor Hugo dans le cadre de l'organisation d'un séjour pédagogique en Angleterre organisé pour 67 élèves.
- **Voté**, par 25 votes pour et 3 abstentions, les taux d'imposition 2011 qui s'établissent comme suit :

▶ Taxe d'habitation : 19,36 %	▶ Taxe sur le foncier non bâti : 38,46 %
▶ Taxe sur le foncier bâti : 17,91 %	▶ Cotisation foncière des entreprises : 18,79 %
- **Voté**, par 25 votes pour et 3 abstentions, le budget primitif 2011 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 9 611 116 euros	▶ Investissement : 6 993 642 euros
------------------------------------	------------------------------------
- **Voté**, par 25 votes pour et 3 abstentions, le budget primitif 2011 de l'assainissement arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 189 842,62 euros	▶ Investissement : 1 279 304,86 euros
-------------------------------------	---------------------------------------
- **Adopté**, à l'unanimité, la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 29 avril 2011

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

Affiché le 29 avril 2011